



**Santé**  
Les médecins  
sont favorables  
à un accès élargi  
à l'aide médicale  
à mourir *Page A 3*

**Universités**  
Hélène David  
encadrera la  
rémunération  
des recteurs



*Page A 3*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 191

LE DEVOIR, LE JEUDI 24 AOÛT 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

PIPELINE

## Les émissions de GES du projet Énergie Est seront évaluées

La nouvelle mouture des enjeux que l'Office national de l'énergie étudiera laisse toutefois perplexe

ALEXANDRE SHIELDS

Après avoir refusé d'aborder la question des émissions de gaz à effet de serre imputables au pipeline Énergie Est, l'Office national de l'énergie a décidé de l'inscrire sur la liste des enjeux qui seront évalués pour déterminer si le projet de TransCanada est « dans l'intérêt public ». L'organisme juge cependant que le transport maritime du pétrole des sables bitumineux ne fait pas partie de ce projet conçu d'abord pour l'exportation.

L'Office national de l'énergie (ONE) a publié mercredi une série de documents techniques qui précisent la liste des questions qui seront étudiées dans le cadre de son évaluation du controversé projet de pipeline Énergie Est, qui doit être relancée au cours des prochaines semaines.

Contrairement au refus catégorique de discuter des gaz à effet de serre (GES) qui prévalait dans le cadre de la première évaluation, annulée à la fin de 2016, l'ONE a décidé cette fois de tenir compte des émissions « en amont et en aval afin de déterminer si ces projets sont dans l'intérêt public ». Les GES « en amont » comprennent « l'extraction, la transformation, la manutention et le transport » du pétrole brut qui circulera dans le pipeline. Les émissions « en aval » incluent notamment le raffinage, « le transport et la combustion au moment de l'utilisation finale ».

Les documents publiés par l'ONE laissent cependant certaines questions en suspens quant à la façon dont l'organisme évaluera cet enjeu environnemental majeur. L'Office souligne ainsi que les émissions en amont et en aval « ne sont pas incluses » dans le projet présenté par TransCanada, puisque l'entreprise n'a « ni la responsabilité ni la charge » de l'extraction et de l'utilisation de ce pétrole. Il les qualifie d'ailleurs d'« émissions indirectes ».

L'ONE dit aussi vouloir évaluer les GES liés à « une production ou une valorisation de volumes additionnels de pétrole en amont, d'activités de

VOIR PAGE A 8 : ÉNERGIE EST

## Un manque de jugement ?

La Cour supérieure choisit mal son moment pour tenter de gruger des pouvoirs dévolus à la Cour du Québec, estime le milieu juridique



ISTOCK

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le recours déposé en juillet par la Cour supérieure pour contester la compétence des juges de la Cour du Québec provoque d'intenses remous dans le milieu juridique. Tant le Barreau du Québec que le Conseil de la magistrature jugent mal avisée la démarche, surtout dans un contexte de crise du système judiciaire.

Dans une lettre obtenue par *Le Devoir*, la juge en chef de la Cour du Québec et présidente du Conseil de la magistrature, Lucie Rondeau, écrivait à ses collègues le 19 juillet que « ce recours est contraire à la mission première des tribunaux qui, pour la Cour du Québec, a toujours été d'être au service du justiciable et d'agir dans son intérêt supérieur ».

Ce même jour, le Barreau du Québec s'étonnait de la démarche de la Cour supérieure. « À l'heure où le Barreau du Québec et l'ensemble des citoyens demeurent préoccupés par les conséquences de l'arrêt Jordan et par la question d'un meilleur accès à la justice, nous estimons que le moment est loin d'être idéal pour une telle procédure », indiquait le bâtonnier, Paul-Matthieu Grouin.

Dans l'immédiat, la demande de la Cour supérieure n'a pas d'impact sur l'administration de la justice. Mais plusieurs observateurs

VOIR PAGE A 8 : JUGEMENT



« [...] le moment est loin d'être idéal pour une telle procédure »

Paul-Matthieu Grouin, bâtonnier du Québec



« Ce recours est contraire à la mission première des tribunaux [...] »

Lucie Rondeau, présidente du Conseil de la magistrature

AUJOURD'HUI



**Économie** › Poursuite pour plagiat. Une Québécoise réclame 22 millions à l'UNICEF et à IKEA pour avoir plagié les peluches qu'elle dit créer depuis 44 ans. *Page B 1*



Avis légaux..... A 4  
Décès..... B 6  
Météo..... A 2  
Mots croisés..... A 2  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 3

SCIENCE

## L'obésité, un problème de comportement

PAULINE GRAVEL

Les régions du cerveau impliquées dans l'autorégulation du comportement seraient moins actives chez les adolescents prédisposés à l'obésité, ont découvert des chercheurs américains. Cette observation qui confirme qu'une grande part de l'obésité résulte du comportement devrait permettre l'élaboration de nouvelles interventions pour traiter et prévenir l'obésité, dont sont atteints plus de 6 % de jeunes Québécois âgés de 12 à 17 ans.

Les chercheurs ont effectué cette observation lorsqu'ils ont soumis 36 adolescents new-yorkais à une imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf) — qui nous renseigne sur le niveau d'activité des différentes régions du cerveau — pendant qu'on leur présentait des mots associés à des aliments de restauration rapide, comme « frites », à des aliments sains et faibles en gras, comme « chou



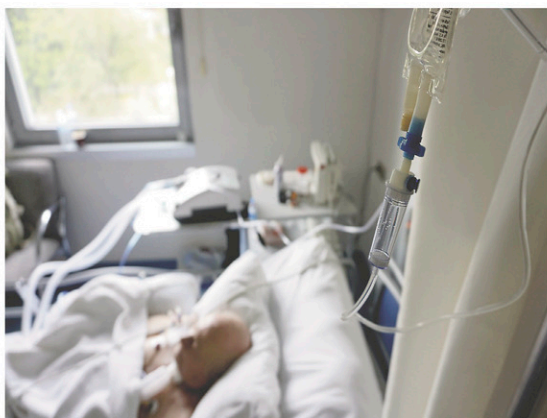
Une étude tend à démontrer que le système d'autorégulation des personnes en surpoids ou obèses est déficient.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8 : OBÉSITÉ



# ACTUALITÉS



ISTOCK

## AIDE MÉDICALE À MOURIR

### Les médecins sont favorables à un accès élargi

ISABELLE PARÉ

Un sondage réalisé par la plus importante association médicale du pays révèle qu'une forte majorité de médecins sondés sont favorables à l'idée d'élargir l'accès à l'aide médicale à mourir aux mineurs et aux personnes ayant rempli des directives médicales à ce sujet avant de devenir inaptes.

Réunis en congrès à Québec, des membres de l'Association médicale canadienne (AMC) ont livré un avis très clair sur l'inclusion de trois nouveaux profils de patients à l'accès à l'aide médicale à mourir. Parmi les 611 délégués, 83% se sont dits favorables à ce que l'on aide à mourir des personnes inaptes qui en auraient fait clairement la demande par des directives médicales anticipées.

Plus des deux tiers des médecins (67%) approuvent aussi l'idée d'élargir l'aide médicale à mourir aux personnes mineures «jugées matures», répondant aux critères de la loi fédérale. Par contre, l'accès à cette procédure pour les personnes atteintes de maladies mentales divise encore profondément la profession, seulement 51% des délégués se disant à l'aise avec une telle possibilité.

Malgré les opinions exprimées, l'Association médicale canadienne (AMC) n'entend pas prendre position officiellement sur ces questions délicates.

«Notre but n'est pas d'adopter une position officielle [en tant qu'organisme], mais plutôt de dire au gouvernement où se situent les médecins sur ces questions», a soutenu mercredi Jeff Blackmer, vice-président au professionnalisme de l'AMC. «On ne va pas dire qu'on est contre ou pour, on souhaite plutôt éclairer le gouvernement sur l'encadrement et les conditions qui devraient exister dans ces situations», a-t-il expliqué.

Ces trois enjeux précis sont présentement examinés par un comité d'experts fédéral chargé de faire rapport d'ici décembre 2018. Le gouvernement québécois, ébranlé l'hiver dernier par les cas de meurtre par compassion de personnes démentes et par ceux de patients condamnés se laissant mourir de faim, a aussi entamé «une réflexion» sur ces nouveaux contextes dans lesquels pourrait être autorisée l'aide à mourir.

#### Questions délicates

Selon le porte-parole de l'AMC, Jeff Blackmer, ces résultats ne sont pas surprenants, surtout en ce qui concerne les mineurs et les personnes inaptes. Par contre, aider les personnes atteintes de maladies mentales qui le réclament à mettre fin à leurs jours rend les médecins très «mal à l'aise».

«C'est difficile de se réconcilier avec cette notion pour des médecins qui, ces dernières années, ont été sensibilisés aux efforts à déployer pour prévenir le suicide. Ce n'est pas comme une maladie terminale où il n'y a plus d'espoir. Pour beaucoup de médecins, il y a toujours une guérison possible dans la majorité des cas de maladies mentales», a-t-il soutenu.

Ce dernier n'est pas étonné que les médecins soient plus ouverts aux demandes médicales anticipées faites par des personnes atteintes de démence — déjà utilisées dans d'autres situations — et à l'élargissement de la loi aux mineurs. «L'ouverture aux mineurs s'est produite dans d'autres pays qui ont légalisé l'aide à mourir. Il est difficile de justifier qu'un jeune de 17 ans répondant aux critères de la loi ne puisse y avoir accès. Il faut être en harmonie avec la Charte des droits et libertés», croit le Dr Blackmer.

Plusieurs parents de nouveau-nés et de jeunes enfants condamnés ont aussi réclamé que la loi puisse être plus «sensible» aux souffrances vécues par les mineurs.

Par ailleurs, des chiffres dévoilés au congrès par l'AMC révèlent que 970 personnes ont obtenu l'aide à mourir entre décembre 2015 et décembre 2016 au Canada. L'âge moyen des patients oscillait autour de 72 ans et dans 57% des cas il s'agissait de patients atteints de cancer. Environ 23% étaient atteints de maladies dégénératives et 11% de maladies circulatoires ou respiratoires.

Les chiffres démontrent que les décès survenus grâce à une aide médicale n'ont représenté que 0,6% des décès survenus au Canada en 2015-2016, comparativement à 3,75% aux Pays-Bas, 1,8% en Belgique (2016) et près de 0,4% dans l'État de l'Oregon, aux États-Unis.

L'AMC représente 85 000 médecins dans l'ensemble du pays.

Le Devoir

## SALAIRES

### Les recteurs devront être moins gourmands

Hélène David encadrera dans une loi la rémunération des dirigeants d'université

MARCO FORTIER

La ministre Hélène David a mis en garde les dirigeants d'université au cours des dernières semaines: elle prépare un ménage qui imposera une «certaine sobriété» dans la rémunération et les autres avantages financiers des recteurs et des cadres universitaires.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a colligé les conditions de rémunération des dirigeants de toutes les universités et a découvert des différences marquées entre établissements. La ministre David compte présenter au cours de l'automne un projet de loi pour encadrer les salaires et les avantages sociaux des cadres supérieurs d'université, a-t-elle dit lors d'une entrevue éditoriale au *Devoir* cette semaine.

Les primes de rendement et les indemnités de départ faramineuses de recteurs, pouvant dépasser un demi-million de dollars, ont fait les manchettes ces dernières années.

La vérificatrice générale du Québec a dénoncé le manque de suivi de la rémunération globale des dirigeants universitaires dans son rapport de l'hiver 2016.

«Tout est sur la table, a indiqué la ministre de l'Enseignement supérieur au *Devoir*. On a demandé tout ça aux universités et on a eu les renseignements. On a un portrait à peu près complet de tout ce qui se fait et c'est à partir de ça qu'on travaille sur le projet de loi.»

Hélène David a rencontré récemment les présidents de tous les conseils d'établissement universitaire pour leur faire part de son intention d'encadrer les salaires et les avantages sociaux des recteurs et des autres cadres supérieurs. «Je leur ai dit où je voulais m'en aller. Je leur ai dit: ça s'en vient. Et je pense qu'ils ont bien compris», dit-elle.

«Je veux qu'il y ait de la transparence, qu'on soit conscients que les choses sont faites avec des réalités qui peuvent être historiques dans certains cas, mais l'équité et une certaine sobriété, disons, pourraient être de rigueur», ajoute Hélène David.

#### Salaires, limousines, primes

En commission parlementaire durant l'étude des crédits, en mai dernier, la ministre avait mis la table pour une réforme des conditions d'emploi des recteurs. Elle répète aujourd'hui qu'elle compte réévaluer la croissance des salaires. Une université a augmenté le salaire de son recteur de 15% sur cinq ans, tandis qu'une autre l'a plutôt diminué de 0,8%, a-t-elle souligné.

Hélène David compte aussi revoir les avantages «périphériques», comme la voiture et le logement de fonction, les primes de rendement, la carte de membre à des clubs privés, les cotisations à des associations professionnelles ou encore les conditions d'après-mandat — qui varient énormément d'une université à l'autre.

Le réseau des universités du Québec se trouve aussi sous la loupe de la ministre. «C'est important d'avoir un vrai portrait réaliste dans toutes les universités, y compris dans le réseau des universités du Québec, dit-elle. On pense que, parce que c'est dans le périmètre du gouvernement, ils ont un salaire et qu'il n'y a aucune autre chose qui fait partie du traitement. Mais il peut y avoir différentes choses d'un endroit à l'autre.»

Le défi consiste à trouver un équilibre entre la rémunération des dirigeants et celle des au-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Hélène David a constaté des écarts importants dans la rémunération des dirigeants d'universités et veut s'assurer d'un traitement équitable pour tous.

tres membres de la communauté universitaire, ont écrit en 2013 Lise Bissonnette et John Porter dans un rapport sur les universités québécoises. «Leur rémunération devra aussi être juste: entre leurs responsabilités quotidiennes et

les conditions plus détendues dont jouissent leurs collègues professeurs, l'écart est tel qu'il commande une reconnaissance marquée, réelle.»

Le Devoir

## Les politiciens rejettent les accusations de Labeaume

Refuser de parler de niqab favorise la montée de l'extrême droite, dit le maire de Québec

MARIE-MICHÈLE SIOUÏ

Correspondante parlementaire à Québec

La classe politique du Québec a rejeté mercredi les reproches du maire de Québec, Régis Labeaume, qui a déclaré que «les politiciens» encouragent la montée de «l'extrême droite» en tabouissant certains sujets, comme le port du niqab et de la burqa dans les espaces publics.

«Nous, les politiciens, on est en train de se déconnecter de la population. Et ne vous y trompez pas: le message de l'extrême droite est de plus en plus efficace. Moi, j'en suis convaincu», a lancé le maire. «Pendant qu'on détourne les yeux, pendant qu'on est politiquement corrects, pendant qu'on suit les opinions de la bien-pensance, l'extrême droite progresse, et beaucoup plus vite qu'on le pense», a-t-il ajouté.

A son avis, l'amalgame entre le racisme ou la xénophobie et le désir de lancer le débat sur le port du niqab et de la burqa dans les lieux publics servent notamment le groupe La Meute, fondé en 2015 par deux ex-militaires inquiets de ce qu'ils considèrent comme le «danger» de l'islamisme radical au Québec. «Il y a des gens qui sont d'accord avec La Meute, je n'en reviens pas», a-t-il avancé. «[Le président américain Donald] Trump a comme dédouané tout ce monde-là», a-t-il dit plus tard.

#### «Pas visés»

Tour à tour, les membres du gouvernement du Québec ont dit «ne pas se sentir visés» par les propos du maire de Québec, qui est allé jusqu'à évoquer «l'aveuglement» de la classe

politique. «On en a un, de débat. On a des discussions, on a des échanges, et je ne comprends pas le propos de M. Labeaume, parce que la discussion est là», a réagi la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée. «Non, je ne me sens pas visée, ça s'est sûr», a aussi répondu la ministre de l'Immigration, Kathleen Weil. «Je pense que l'important, c'est de communiquer, d'avoir le bon vocabulaire, d'humaniser les dossiers, aussi», a-t-elle ajouté au terme d'une rencontre du comité fédéral-provincial sur les demandeurs d'asile. «Je ne me sens pas visé, parce que je ne snobe personne», a également déclaré le président du Conseil du trésor, Pierre Moreau. «Il n'y a pas de difficulté à discuter de ces choses-là, mais je ne vois pas non plus qui dans la classe politique aurait snobé qui que ce soit.»

Régis Labeaume estime que la population pâtit du manque d'informations qu'elle reçoit au sujet du plan d'accueil des demandeurs d'asile qui traversent la frontière canado-américaine de manière illégale. Il souhaite aussi que le projet de loi de Québec sur la neutralité religieuse — qui prévoit la prestation et la réception de services publics à visage découvert — ouvre la porte au débat sur le port du niqab et de la burqa dans les espaces publics. «La population est agressée par ça. La population n'en revient pas qu'on ne se préoccupe pas de ça», a-t-il dit.

Or, «il n'est pas question d'interdire le visage couvert dans l'espace public, a encore rappelé la ministre Vallée. On a été très clairs et je n'ai rien de plus à dire sur M. Labeaume.»

#### S'entendre pour ne pas s'entendre

L'homologue montréalais du maire Labeaume, Denis Coderre, est plutôt d'avis que

Avec Annabelle Caillou et Lisa-Marie Gervais  
Le Devoir

## ACTUALITÉS

## VOIES DE FAIT

## La Cour supérieure rejette l'appel de Stéfanie Trudeau

Pas d'acquiescement ni de nouveau procès pour l'ex-policier Stéfanie Trudeau, dont l'appel en Cour supérieure a été rejeté mercredi. Le juge Claude Champagne a donné raison au verdict de première instance, soulignant qu'« en l'absence d'erreurs manifestes et déterminantes, le rôle d'une cour d'appel n'est pas de refaire le procès ». Elle devra ainsi effectuer 60 heures de travaux communautaires et posséder un casier judiciaire. M<sup>me</sup> Trudeau soutenait que le juge Bédard de la Cour du Québec avait commis des « erreurs de principe en refusant de lui accorder l'absolution inconditionnelle au motif que cela nuirait à l'intérêt public ». Mieux connue sous le nom de « matricule 728 », M<sup>me</sup> Trudeau avait été reconnue coupable de voies de fait relativement à l'arrestation musclée de Serge Lavoie effectuée en octobre 2012 sur la rue Papineau à Montréal. L'événement avait été largement diffusé dans les médias et sur Internet.

Le Devoir

## Une tornade fait des ravages à Lachute

Des vents de 175 km/h ont endommagé des résidences et déraciné des arbres

Une tornade a endommagé 150 résidences à Lachute en parcourant trois quartiers de cette ville des Laurentides, mardi.

Alain Saint-Jacques, du service d'incendies de Lachute, a précisé mercredi qu'une dizaine de résidences touchées s'avèrent inhabitables.

Les autorités poursuivent leur évaluation de la dangerosité des bâtiments qui se trouvaient sur la trajectoire de la tornade, d'une longueur de deux kilomètres.

En conférence de presse, le maire Carl Péloquin a adopté un ton rassurant et fait état d'une « situation sous contrôle ».

Environnement Canada a précisé que la tornade était de force 1 sur l'échelle Fujita, avec des vents qui soufflaient à 175 kilomètres/heure.

La météorologue Amélie Bertrand rapporte que les rafales ont notamment déraciné des arbres, endommagé des clôtures et abîmé les revêtements extérieurs des maisons. Il s'agit de la sixième tornade de la saison dans la province. La météorologue rappelle que le Québec est touché par six tornades annuellement, en moyenne.

Par ailleurs, Hydro-Québec prévoit que la presque totalité des 12 380 abonnés qui étaient toujours privés d'électricité, mercredi en fin d'après-midi, retrouverait le courant avant 23 heures.

Les régions de Montréal, des Lau-



Émile Turcotte regarde avec dépit son trampoline accroché à un arbre après le passage d'une tornade à Lachute, mardi.

rentides et de Lanaudière étaient les plus touchées par les pannes.

Dans l'île de Montréal, le secteur le plus touché était le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Une vingtaine de résidences ont dû y être évacuées, mardi, par mesure de sécurité, après que des branches d'arbres sont tombées sur des transformateurs et des résidences.

Des responsables de la sécurité civile ont été dépêchés à Lachute pour

coordonner les efforts, a indiqué le ministre de la Sécurité publique du Québec, Martin Coiteux, lors d'une conférence de presse.

« On est là pour coordonner les efforts donc, des gens du ministère directement d'une part, a indiqué le ministre Coiteux. Et d'autre part, la Ville va pouvoir compter sur le soutien financier du ministère. »

La Presse canadienne

## MONTRÉAL

## Elsie Lefebvre rejoint l'Équipe Coderre

SARAH R. CHAMPAGNE

La conseillère de Villeray Elsie Lefebvre fera campagne avec Denis Coderre en vue de l'élection municipale du 5 novembre prochain.

« Je suis une femme de projets, d'action, de réalisations. Et le maire Coderre aussi », a-t-elle affirmé pour justifier sa nouvelle adhésion. M<sup>me</sup> Lefebvre dit avoir été courtisée par d'autres partis depuis qu'elle a quitté le parti Coalition Montréal en juin dernier pour siéger comme indépendante.

Déjà conseillère associée au transport au comité exécutif de la Ville depuis 2013, elle a été nommée vice-présidente de la Société de transports de Montréal (STM) le 13 juin dernier. Ce poste était occupé depuis seize ans par Marvin Rotrand depuis, le conseiller de Snowdon, qui devient le seul élu de Coalition Montréal et son chef.

M<sup>me</sup> Lefebvre dit avoir « mûrement réfléchi » à l'endroit où mettre ses idéaux progressistes et ses valeurs à profit. Le « climat de morosité » qui régnait en 2013, après des scandales de corruption, a fait place à « une nouvelle impulsion », dit-elle.

D'autres transfuges de Coalition Montréal ont aussi rejoint les rangs du parti du maire, dont les maires d'arrondissement Réal Ménard et Russell Copeman.



Elsie Lefebvre

Le Devoir

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Réseau de transport métropolitain **Appel d'offres public**

**Service professionnel - Contrat d'évolution logicielle et fonctionnelle des plateformes CRM**

Numéro de l'appel d'offres : 1001527

Les documents et conditions de l'appel d'offres sont disponibles exclusivement via le site du Système électronique d'appel d'offres : [www.seao.ca](http://www.seao.ca), à partir du lundi 21 août 2017.

**Dépôt des soumissions :** Pour être validement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec) H3B 5M2. **AU PLUS TARD LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2017 À 14H30.** Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

**Mounir Batty**  
Directeur exécutif - Approvisionnement et gestion immobilière

**Avis public**

Le Sud-Ouest **Montréal**

**ABROGATION DE LA RESOLUTION DE CONTROLE INTERIMAIRE (CA17 220204)**

**PRENEZ AVIS** que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a abrogé la résolution suivante lors de sa séance extraordinaire du 9 août 2017 :

**RESOLUTION DE CONTROLE INTERIMAIRE AFIN D'INTERDIRE LES NOUVELLES UTILISATIONS DU SOL, LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS, LES AGRANDISSEMENTS ET LES DEMANDES D'OPERATIONS CADASTRALES RELATIVES A UN LOT OU UN USAGE RESIDENTIEL EST AUTORISE OU EXERCE, SUR L'EMPLACEMENT BORDE AU NORD, PAR LA VOIE FERREE ET LA RUE NOTRE-DAME OUEST, AU SUD PAR LA RUE SAINT-AMBROISE, A L'OUEST PAR LA RUE DE CARILLON ET À L'EST PAR L'AVENUE ATWATER (CA17 220204)**

Montréal, le 24 août 2017  
Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

**Appel d'offres**

Le Sud-Ouest **Montréal**

**Arrondissement du Sud-Ouest**  
Direction des travaux publics

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11h, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante :

**M<sup>re</sup> Pascale Synnott,**  
Secrétaire d'arrondissement  
Bureau Accès Montréal  
815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H4C 2K44

**Catégorie :** Travaux  
**Appel d'offres :** 211732

**Descriptif :** Remplacement d'un drain de puisard sur le boulevard De La Vérendrye.

**Ouverture des soumissions :** 11 septembre 2017, 11 h  
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission, selon les modalités prévues au Cahier des clauses administratives générales (exécution de travaux)

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à M. Euloge Lutumba, ing : [euloge.lutumba@ville.montreal.qc.ca](mailto:euloge.lutumba@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 24 août 2017 sur le SEAO.

**Visite supervisée des lieux :** N/A

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 24 août 2017  
Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

**Appel d'offres**

Le Sud-Ouest **Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION SOUS LA FORMULE « PORTES OUVERTES »**  
31 AOÛT 2017, DE 18H30 À 20H30

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTERESSÉES PAR L'ÉTUDE DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT L'IMMEUBLE SUIVANT :**  
230, RUE DU DOMINION

**PRENEZ AVIS** qu'à la suite de la consultation publique tenue le 28 juin dernier dans le cadre d'une demande de permis de construction et de transformation concernant l'immeuble situé au 230, rue du Dominion, et en conformité avec les dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest tiendra une assemblée publique d'information sur les plans soumis, le 31 août 2017 de 18h30 à 20h30 à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2<sup>ème</sup> étage).

L'objectif de cette rencontre est de transmettre l'information en lien avec les préoccupations exprimées lors de l'assemblée publique de consultation du 28 juin 2017. Les personnes intéressées pourront échanger avec les professionnels et les représentants du constructeur. Le maire et les conseillers du conseil d'arrondissement seront également disponibles pour échanger et répondre à vos questions.

La documentation utile aux échanges sera versée sur le site internet de l'arrondissement.

Montréal, le 24 août 2017  
Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

**Appel d'offres public**

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

**Catégorie :** Travaux  
**Appel d'offres :** 2017-030

**Travaux de réaménagement du parc de l'Ancienne-Pépinière.**

**Date d'ouverture :** Jeudi le 14 septembre 2017 à 14 h.

**Renseignements :** Monsieur Pierre Bilodeau, architecte paysagiste au 514 872-5415.

**Dépôt de garantie de soumission :** 10 % de la valeur de la soumission.

**Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.**

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 24 août 2017.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 24<sup>ème</sup> JOUR D'AOÛT 2017.**  
Le secrétaire d'arrondissement,  
Magella Rioux

**700 bonnes raisons pour faire du bénévolat !**  
**cabm.net**

**Appel d'offres**

Montréal

Service des infrastructures de la voirie et des transports  
Direction des infrastructures

**Appel d'offres : 337407**

Travaux de restauration et de stabilisation des talus et des berges bordant le boulevard Gouin Est, entre la 132<sup>e</sup> avenue et la rue Trefflé-Berthiaume. Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

L'ouverture de la soumission prévue pour le 23 août est reportée au 28 août à 10h30 dans les locaux du Service du greffe de l'Hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 24 août 2017  
Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

**Avis public**

Montréal-Nord **Montréal**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 septembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**10031, boulevard Saint-Michel**  
Permettre quatre (4) balcons à 0,3 m de la ligne de terrain au lieu de 2 m, un toit plat qui n'est pas vert ou n'est pas couvert d'un matériau de revêtement de couleur blanche et aucun arbre au lieu de 1 en marge avant principale.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogations mineures.

**FAIT À MONTRÉAL,**  
Arrondissement de Montréal-Nord, le 24 août 2017  
Le secrétaire d'arrondissement substitut,  
Jacques Lapierre

**Appel d'offres public**

Villeray Saint-Michel Parc-Extension **Montréal**

**SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET RÉGULIÈRE**

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **Anie Samson**, maire de l'arrondissement, **Mary Deros**, conseillère de la ville du district de Parc-Extension, **Elsie Lefebvre**, conseillère de la ville du district de Villeray, **Sylvain Ouellet**, conseiller de la ville du district de François-Perrault et **Franz Benjamin**, conseiller de la ville du district de Saint-Michel, vous invitent à participer à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, qui portera sur le Programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020, et qui sera suivi de la séance régulière du conseil.

Lors de la séance extraordinaire, conformément aux exigences de l'article 144.6 de la Charte de la Ville de Montréal, les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance, porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations, et ce, sans qu'il soit nécessaire de vous inscrire.

À la séance régulière, vous pourrez poser des questions sur tout sujet qui vous préoccupe relativement à votre quartier ou à l'administration municipale et obtenir des renseignements ou émettre des commentaires concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour. Inscription à compter de 18 h.

Veillez noter qu'un service de halte-garderie vous est offert et que les parents qui veulent poser des questions seront inscrits sur une liste prioritaire.

**Date :** Le mardi 5 septembre 2017  
**Heure :** 18 h 30  
**Lieu :** Salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201

Pour plus de renseignements, composez le 311.  
Fait à Montréal le 24 août 2017  
La secrétaire d'arrondissement,  
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**Appel d'offres**

Montréal

Direction générale adjointe - Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement

**Appel d'offres : 17-15960**

Acquisition d'un système de suivi véhiculaire et de gestion de parcours

**L'ouverture des soumissions prévue pour le 30 août 2017 est reportée au 18 septembre 2017 à 10h30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.**

Fait à Montréal, le 24 août 2017  
Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

**Appel d'offres**

Montréal

Direction générale adjointe - Services institutionnels  
Service de l'approvisionnement

**Appel d'offres : 17-16388**

Location de chaudières pour le chauffage temporaire dans le cadre du projet de conversion du chauffage du centre sportif Pierre-Charbonneau et de l'aréna Maurice-Richard

**L'ouverture des soumissions prévue pour le 6 septembre 2017 est reportée au 13 septembre 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.**

Fait à Montréal, le 24 août 2017  
Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

**HEURES DE TOMBÉE**

**Avis légaux et appels d'offres**

**Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.**

Publications du **lundi** :  
Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du **mardi** :  
Réservations avant 15 h le vendredi

**Avis public**

Ouverture **Montréal**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Ouverture :

1<sup>o</sup> que l'arrondissement a reçu une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé qui porte sur l'immeuble situé aux 914-916, avenue Antonine-Maillet (2 logements);

2<sup>o</sup> que le conseil statuera sur cette demande au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le **lundi, 2 octobre 2017**, à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar, à Outremont;

3<sup>o</sup> qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande.

Montréal, le 22 août 2017  
Mélanie Dinel  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

**Canada**  
Province de Québec  
District d'Iberville

**COUR DU QUÉBEC**  
Chambre civile  
Division des petites créances

**AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION**  
(articles 136 et 137 C.p.c.)

**Avis est donné à :**

Michel Bonin, 3111, rue Sherbrooke, suite 323, Lachine (QC) H8S 1K3	755-32-009032-170
Parent Télé-Marketing Inc., 305-399, rue Principale, Grenville (QC) J0V 1J0	755-32-009041-171
Monia Dubois, 1090 Rang des Dussault, St-Sébastien (QC) J0J 2C0	755-32-700106-174
Hydro HVAC Inc. Groupe, 400, Boul. Henri-Bourassa Est, #200, Montréal (QC) H3L 1C4	755-32-700125-174
Francis Cloutier-Tremblay, 4-796, Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 2N1	755-32-700172-176
Jean Provencier, 41, des Frères, Orford (QC) J1X 7A9	755-32-700172-176
Production Duo TP / Production ben voyons donc, 41, des Frères, Orford (QC) J1X 7A9	755-32-700172-176
Marc Laurin, f.a.s.n.de Décor CL, 845, Boul. Périgny, Chambly (QC) J3L 1W5	755-32-700211-172

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district d'Iberville situé au 109, rue St-Charles, RC.14, St-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 2C2 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 22 août par le greffier de la Cour du Québec, division des petites créances dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 août 2017  
Nataliya Dimitrova  
Greffière-adjointe de la Cour du Québec

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**

Prenez avis que Tanguay Bélisle, en son vivant domicilié au 269-1114, boul. Ste-Rose, Laval (Québec) H7L 0A2, est décédé à Laval, le 19 juin 2017. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés au district de Montréal situé au 1 rue Notre-Dame Est, à Montréal, notaire, sis au 7663, rue Centrale, Montréal (arr. Lasalle), Québec H8P 1L4. Donnée à Montréal, ce 21 août 2017. Gisèle Blanchette, liquidatrice.

**AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE**

Prenez avis que Eveline (Evelyn) Frédeite, en son vivant domiciliée au 3090 Avenue de la Pépinière, Montréal, QC, H1N 2X8, est décédée le 9 janvier 2017 à Montréal, QC, et qu'un inventaire de ses biens a été dressé le 18 août 2017 conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Frédéric Desbiens, notaire au 3095 Boul. Dagenais Ouest, Laval, QC, H7P 1T8. Donnée à Laval, Québec, ce 21 août 2017. Micheline Desmarchais, liquidatrice

**Avis public de notification**  
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à MOUTABA SALEHI REIHANI, de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1 rue Notre-Dame Est, à Montréal, dans les 30 jours afin de recevoir la DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN RECOURS EN RECOUVREMENT DE SOMMES DUES (Art. 95, 100 et 143 C.p.c.). Avis d'assignation (Art. 145 et 146 C.p.c.) et pièces P-1 à P-3 qui y a été laissée à votre attention dans la cause numéro 500-22-24004-175.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de MARC PERRON, huissier de justice, qui a tenu sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 22 Août 2017.  
DANIEL GRATTON,  
Huissier de Justice

## LE MONDE

CORÉE DU NORD

## Kim commence à « respecter » Washington, dit Trump

Pyongyang dévoile ses projets pour développer son programme balistique

PARK CHAN-KYONG  
à Séoul

Le président américain, Donald Trump, a jugé que son approche musclée envers la Corée du Nord commençait à porter ses fruits alors même que Pyongyang dévoilait ses projets pour développer son programme balistique.

Une guerre des mots a fait rage entre Washington et Pyongyang après deux essais de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) menés par la Corée du Nord en juillet et qui mettent apparemment une bonne partie du continent américain à sa portée.

Donald Trump avait promis de déchaîner « le feu et la colère » sur la Corée du Nord, qui a menacé en retour de tirer une salve de missiles près du territoire américain de Guam, dans le Pacifique, avant de mettre ce projet sur pause.

« Certains ont dit que j'y allais trop fort. Ce n'était pas assez fort », a lancé mardi M. Trump devant des partisans à Phoenix. « Mais je prends en considération le fait

que, je le crois, [Kim Jong-un] commence à nous respecter. Et peut-être, probablement pas, mais peut-être que quelque chose de positif peut en sortir. »

Ces propos font écho à ceux de son secrétaire d'Etat, Rex Tillerson, lequel s'est félicité du « niveau de retenue » de Pyongyang, qui s'est abstenu de tout essai nucléaire ou balistique depuis les dernières sanctions de l'ONU, début août.

Il a espéré que cela signalait la volonté du pays reclus d'entamer des pourparlers directs avec Washington, « à un moment donné dans un futur proche », alors que Washington imposait de nouvelles sanctions à des entreprises chinoises et russes soupçonnées de faire des affaires avec le Nord.

Pas de remerciements

Des responsables américains ont expliqué que M. Tillerson n'était pas en train de remercier Pyongyang. Washington est toujours déterminé à mettre un coup d'arrêt aux programmes militaires de Pyongyang et à négocier la dénucléarisation de la péninsule.

La rhétorique du gouvernement Trump s'est révélée extrêmement changeante, mais Washington s'est dit ouvert au dialogue si Pyongyang fait des gestes. Mais Washington et la Corée du Sud ont lancé cette semaine leurs exercices militaires communs, toujours condamnés par le Nord comme la répétition de l'invasion de son territoire.

Dans un article, l'agence officielle nord-coréenne KCNA a jugé que le nombre moins important de soldats américains qui y participent vise à « astucieusement tenter de faire baisser la garde » à Pyongyang. Et de presser les États-Unis et leurs alliés d'« agir en toute discrétion s'ils veulent échapper au moment historique de la mort ».

La Corée du Nord, qui justifie ses ambitions nucléaires par la nécessité de se protéger de Washington, a également levé le voile mercredi sur les progrès techniques notables de son programme balistique et ses projets ambitieux pour l'avenir.

Lors d'une inspection à l'Institut de matériaux chimiques de l'Académie des sciences de la

défense, qui développe les missiles nord-coréens, Kim Jong-un a ordonné la fabrication de moteurs de fusée et d'ogives d'ICBM supplémentaires.

« Il a donné l'ordre à l'Institut de produire davantage de moteurs de fusées à carburant solide et d'ogives de fusées », a annoncé KCNA, qui ajoute que les ogives sont « en matériaux composites carbone/carbone ».

Les médias officiels nord-coréens ont publié à cette occasion des images témoignant selon les analystes de certaines avancées. On voit ainsi M. Kim à côté d'un imposant tube marron.

Joshua Pollack, de l'Institut Middlebury des études internationales, a estimé sur Twitter qu'il s'agissait d'« un cylindre en fibre enroulée, de toute évidence la protection d'un moteur de fusée à combustible solide en cours de fabrication ».

Des objectifs, pas des technologies existantes

De telles protections, plus difficiles à fabriquer que les enveloppes en métal, sont beaucoup plus légères et per-

mettent d'augmenter la portée du missile et le poids de la charge transportée.

Selon les analystes, la plupart des éléments montrés sont des objectifs plutôt que des technologies existantes.

Mais d'après Jeffrey Lewis, du site *armscontrolwonk.com*, c'est de toute façon « très mauvais ». « Si je comprends bien la propagande nord-coréenne, c'est leur façon de nous dire ce qu'on va voir dans les airs ces prochaines années. »

Donald Trump a appelé Pékin, seul allié d'importance de la Corée du Nord, à faire davantage pression sur son voisin imprévisible.

Washington a pris mardi des sanctions à l'encontre de dix organisations et six Chinois et Russes accusés d'apporter une aide financière à la Corée du Nord.

Pékin a prévenu que ces nouvelles sanctions n'allaient « pas faciliter » sa coopération dans ce dossier, jugeant que la situation dans la péninsule présentait des « signes d'apaisement ».

Agence France-Presse

## Les 100 jours de Macron en sondage

Paris — Trois mois après l'entrée en fonction du président Emmanuel Macron, un Français sur deux (50%) estime qu'il est trop tôt pour se prononcer sur son action, mais 36% la jugent déjà « décevante », selon un sondage Elabe publié mercredi. Seules 14% des personnes interrogées estiment l'action du chef de l'Etat « satisfaisante », selon cette enquête pour BFM TV. L'image du chef de l'Etat se dégrade par rapport au mois de juillet. Si 73% des Français le jugent dynamique, c'est 11 points de moins que le mois dernier.

60% (-8) des personnes interrogées pensent qu'il « veut vraiment changer les choses » et 54% (-5) qu'il est « capable de réformer le pays ». L'image du premier ministre Edouard Philippe reste peu structurée. 57% pensent qu'il « veut vraiment changer les choses », mais 47% seulement le croient « capable de réformer le pays ». Enquête réalisée en ligne les 22 et 23 août auprès de 1004 personnes de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

Agence France-Presse

## Attaque en Finlande: deux nouvelles arrestations

Helsinki — La police finlandaise a arrêté mercredi deux nouveaux suspects dans le cadre de l'enquête pour acte de terrorisme ouverte après l'attaque au couteau qui a fait deux morts et huit blessés le 18 août à Turku, une ville du sud-ouest de la Finlande.

« Deux hommes ont été arrêtés et sont soupçonnés d'avoir préparé un crime à caractère terroriste », a annoncé le Bureau national d'enquête (BNE) dans un communiqué. D'après l'agence de presse finlandaise STT, ces deux interpellations ont eu lieu à Turku. La nationalité des deux hommes n'a pas été confirmée, puisqu'« aux autorités finlandaises, ces derniers ont prétendu être des citoyens algériens, alors qu'ils ont déclaré être marocains aux autorités suédoises », a précisé le BNE. Les enquêteurs doutent également de l'identité du principal suspect, Abderrahman Mechak, un Marocain de 18 ans soupçonné d'avoir porté les coups de couteau. Il a été placé mardi en détention provisoire pour meurtres et tentatives de meurtre à caractère terroriste. « En Allemagne, il avait plusieurs identités [...]. En ce qui me concerne, le nom n'a pas été confirmé officiellement, ni son âge », déclarait mardi le responsable de l'enquête, Olli Töyräs.

Agence France-Presse

VENEZUELA

## L'ex-procureure accuse Maduro

Brasília — L'ex-procureure générale du Venezuela, Luisa Ortega, en fuite à Brasilia, a affirmé mercredi détenir « beaucoup de preuves » de la corruption du président socialiste vénézuélien, Nicolas Maduro, et dit craindre pour sa vie. Arrivée tard mardi en provenance de la Colombie, où elle s'était d'abord rendue, Mme Ortega a profité de la tribune offerte à Brasilia par une réunion des procureurs des pays du Mercosur pour fustiger le pouvoir chaviste. « Ce qui se passe au Venezuela, c'est la mort du droit. La stabilité de la région est en danger, a-t-elle affirmé. Le Venezuela traverse une grave crise qui empêche [la population] d'avoir accès à l'alimentation, à la santé et aux médicaments de base. » Élu en 2013, le président Maduro fait face depuis cinq mois à une vague de manifestations pour exiger son départ, lesquelles ont fait 125 morts sur fond de naufrage économique. Chaviste entrée en dissidence puis relevée de ses fonctions par le pouvoir, l'ex-procureure a fui vendredi le Venezuela, où elle s'estime victime d'une « persécution politique ». « J'ai reçu des menaces sur ma vie et je [tiendrais] le gouvernement vénézuélien pour responsable si quelque chose devait arriver », a-t-elle affirmé.

Agence France-Presse

ESPAGNE

## L'enquête retrace le parcours des suspects

Barcelone et Madrid — La police retraçait mercredi en Espagne et à l'étranger le parcours des auteurs des attentats de Catalogne, qui préparaient une opération encore plus meurtrière avec une énorme quantité d'explosifs.

Les Mossos d'Esquadra, les policiers catalans, ont effectué de nouvelles perquisitions après les auditions mardi des quatre suspects encore en vie, qui ont révélé que les comploteurs, inspirés par un imam marocain, prévoyaient de faire sauter un ou plusieurs monuments en faisant un maximum de victimes.

Mercredi, la justice espagnole a confirmé que cet imam, Abdelbaki Es Satty, avait failli être expulsé d'Espagne, mais qu'un juge avait estimé en 2015 qu'il ne constituait pas « une menace réelle et suffisamment grave [...] pour la sécurité publique ». Après avoir purgé une peine de prison pour trafic de drogue en 2014, il était sous le coup d'un arrêté d'expulsion, qui a été annulé au vu de ses « efforts pour s'intégrer », selon un communiqué de la justice qui corrobore une information du journal *El Mundo*.

Ce n'est qu'après la mort de l'imam dans l'explosion accidentelle de leur laboratoire le 16 août dernier, dans un « champignon de fumée visible à des kilomètres à la ronde », que les jeunes djihadistes se sont résolus à utiliser des véhicules pour faucher des passants, comme à Nice, à Londres et à Berlin.

Deux des survivants de la cellule à laquelle la police attribue la préparation des attentats, Mohamed Houli Chemlal, 20 ans, blessé dans l'explosion, et Driss Oukabir, 27 ans, ont été inculpés mardi d'« assassinats terroristes ». Huit autres sont morts : deux dans l'explosion, les autres après avoir massacré quinze personnes au total, jeudi et vendredi derniers.

L'enquête a des prolongements à l'étranger, la plupart des suspects étant Marocains et leurs déplacements ayant été signalés en Belgique, en Suisse et en France. Interrogés par l'AFP, les autorités marocaines n'ont pas réagi aux informations de la presse espagnole selon lesquelles plusieurs personnes ont été arrêtées au Maroc.

À Barcelone, les autorités ont annoncé mercredi un renforcement des mesures de sécurité, notamment à proximité des sites touristiques.

Agence France-Presse



Deux électeurs dans le quartier de Bairro Popular, dans la capitale Luanda, mercredi

MARCO LONGARI AGENCE FRANCE-PRESSE

ANGOLA

## Une élection pour tourner la page de l'ère dos Santos

DANIEL GARELO  
PENSADOR  
PHILIPPE ALFROY  
à Luanda

Les Angolais ont voté mercredi pour choisir un successeur au président José Eduardo dos Santos, qui a décidé de quitter le pouvoir au terme d'un règne autoritaire de 38 ans à la tête de son pays, en pleine crise économique.

Le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), au pouvoir depuis 1975, doit, sauf coup de théâtre, retrouver sa majorité absolue au Parlement et installer son candidat et dauphin désigné, l'ex-ministre de la Défense Joao Lourenço, dans le siège laissé vacant par le « camarade numéro 1 ». Les bureaux de vote ont lentement commencé à fermer après 17 h GMT, au terme d'une journée de scrutin où, selon les constatations des journalistes présents à Luanda, ils n'ont pas fait le plein des 9,3 millions d'électeurs inscrits. Le dépouillement a immédiatement débuté et devrait livrer ses premiers résultats d'ici vendredi. À la mi-journée, la Commission nationale électorale (CNE) n'y avait relevé aucun incident notable.

Un des pays les plus pauvres de la planète

« J'ai voté pour ceux qui vont

résoudre les problèmes du pays, j'ai voté pour le numéro 4 », le MPLA, a indiqué Rui Francisco Joao, un forgeron de 33 ans qui a fait son devoir électoral dans une école de Bairro Popular, un quartier défavorisé de la capitale Luanda. « Notre parti a commis quelques erreurs, mais nous allons changer », a-t-il ajouté.

« J'ai voté pour l'opposition parce que notre pays ne peut pas continuer dans la même direction, il faut que ça change, a estimé pour sa part Helder Domingos, 29 ans, un chômeur du même quartier. Pour nous, les jeunes, la situation est critique, il n'y a pas d'emplois. »

Malgré une décennie de forte croissance depuis la fin de la guerre civile en 2002, l'Angola reste un des pays les plus pauvres de la planète. Il y a trois ans, la chute brutale des cours du pétrole, sa principale source de revenus, a précipité le pays dans la tourmente. Sa dette s'est creusée, sa monnaie a dégringolé, l'inflation et le chômage ont explosé.

Tout au long de leur campagne, les adversaires du régime ont insisté sur le ras-le-bol de plus en plus manifeste d'une bonne partie des 28 millions d'Angolais et plaidé pour l'alternance. « Nous avons besoin de changement », a lancé Isaias Samakuva, le patron de l'Union nationale pour l'indé-

pendance totale de l'Angola (Unita), en votant à Luanda. « Aujourd'hui est une date importante. » « Ça n'a pas de sens, 42 ans après l'indépendance, de voir un pays très riche dont les enfants n'arrivent toujours pas à mener une vie heureuse », a insisté de son côté, en sortant de l'isoloir, le chef de la Casa-CE, Abel Chivukuvuku.

L'économie mise en coupe

Ses adversaires reprochent à M. Dos Santos d'avoir mis en coupe réglée des pans entiers de l'économie du pays, confiés à sa famille ou à des proches. Sa milliardaire de fille Isabel, considérée comme la femme la plus riche d'Afrique, est devenue le symbole de cette « privatisation de l'Etat », selon le mot du journaliste d'opposition Rafael Marques de Morais. Son père en a fait l'an dernier le p.-d.g. de la compagnie pétrolière nationale, la Sonagol.

Très matinal mercredi, le président sortant, bientôt 75 ans, a déposé son bulletin dans l'urne dans une école du centre de la capitale, sans faire de déclaration.

Son très probable successeur l'a imité une heure plus tard dans un autre bureau de vote de Luanda, confiant. « Je suis serein. Je vais rester calme chez moi en attendant

Agence France-Presse

## ÉDITORIAL

## AFFLUX DE DEMANDEURS D'ASILE

## Des questions légitimes

L'afflux de demandeurs d'asile arrivés au Canada de façon irrégulière a semé un certain émoi au sein d'une partie de la population. Les réseaux sociaux sont inondés de commentaires à cet effet. Certains versent dans le racisme et l'intolérance, mais bon nombre d'entre eux sont la simple manifestation de citoyens inquiets. Malheureusement, les réponses du gouvernement fédéral demeurent insuffisantes.

Le contraste était frappant mercredi entre le premier ministre Justin Trudeau et le maire de Québec, Régis Labeaume. Chacun dans leur ville, ils évoquaient le sentiment populaire face à l'arrivée soudaine et irrégulière de milliers de demandeurs d'asile — plus de 8000 depuis le début du mois de juin.

Selon M. Trudeau, le Canada reste « ouvert et accueillant » parce que les gens « ont confiance en notre système d'immigration » et dans les moyens pris par les gouvernements pour en assurer l'intégrité. Peu importe la façon dont les demandeurs arrivent au pays, ils sont tous soumis aux mêmes contrôles, règles et lois, qui sont appliqués avec rigueur, a-t-il insisté.

M. Labeaume, au contraire, pense que le refus de reconnaître « l'insécurité » des citoyens permet à l'extrême droite, qu'il exècre, d'occuper l'espace. Refuser d'en discuter est pur « aveuglement » et une preuve de la déconnexion des élites politiques, dit-il. « Les Québécois veulent juste savoir où on s'en va. [...] Ce n'est pas que les gens ne veulent pas d'immigration, ils veulent juste comprendre le plan. »

On ne peut pas dire que les gouvernements n'ont pas de plan de match. On a rapidement mis en place un camp à la frontière pour procéder aux évaluations de sécurité et augmenté les effectifs pour étudier les demandes. Le processus d'examen des demandes est suivi à la lettre. Le système est toutefois surchargé, et les efforts pour ralentir le flot, dont une campagne d'information lancée il y a une semaine aux États-Unis, ont été bien tardifs.

Le message d'Ottawa n'a pas non plus toujours été cohérent. Si les ministres fédéraux rappellent depuis des mois que franchir la frontière de façon irrégulière n'est pas un laissez-passer pour s'établir au Canada, le premier ministre a longtemps préféré miser sur le message d'ouverture qu'il a adopté dès l'adoption du premier décret anti-immigration du président américain, Donald Trump, à la fin janvier.

Peu après sa signature, le premier ministre Trudeau avait écrit deux gazouillis qui ont aussitôt fait le tour du monde. « À ceux qui fuient la persécution, la terreur et la guerre, sachez que le Canada vous accueillera indépendamment de votre foi. La diversité fait notre force », avait-il écrit, suivi du mot-clic #BienvenueAuCanada.

M. Trudeau n'avait apparemment pas mesuré les implications de son coup de relations publiques. Un grand nombre parmi les premiers demandeurs à franchir la frontière au Manitoba en février ont dit avoir retenu ce message. L'afflux progressif a rapidement inspiré des craintes d'abus, de perte de contrôle des frontières, de pressions indues sur les finances publiques, des enjeux jamais vraiment débattus.

Les questions à ce sujet sont pourtant légitimes et, bien que le maire Labeaume emmêle neutralité, laïcité et immigration, il n'a pas tort quand il demande qu'on y réponde franchement au lieu de les balayer sous le tapis en laissant entendre que ces préoccupations ont un fond raciste et intolérant.

Justin Trudeau a dit mercredi comprendre les craintes de certains citoyens de voir des demandeurs d'asile prendre des raccourcis, mais il persiste à déformer les faits sur un point important qu'il refuse de débattre, soit l'accord sur les tiers pays sûrs qui nous lie aux États-Unis.

S'adressant aux demandeurs, il a affirmé qu'il n'y avait pas d'avantages à entrer irrégulièrement au Canada. Or l'accord avec les États-Unis oblige les demandeurs à présenter leur requête dans le premier des deux pays où ils arrivent. S'ils tentent ensuite leur chance à la frontière de l'autre pays, ils seront refoulés. La loi canadienne exige cependant que toute demande faite en territoire canadien, même par une personne arrivée de façon irrégulière, soit évaluée à son mérite, ce qui pousse des demandeurs à contourner les contrôles frontaliers pour y entrer.

Le Canada respecte ses obligations internationales dans cette affaire et il a raison de le faire, mais les gouvernements, le fédéral au premier chef, doivent donner l'heure juste aux citoyens et prendre leurs interrogations au sérieux. La confiance est à ce prix.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

## LABEAUME VEUT ÉVITER LES SUJETS TABOUS...



## L E T T R E S

## Disparu Ducharme, l'homme invisible !

Salut Réjean Ducharme. On ne t'a pas vu la face souvent, collègue. Ton droit, c'est certain. Tu jouais « l'écrivain évanescence », l'auteur modeste, timide, ultra-discret. Un disparu. Soit. Voulant que nos écrivains soient mieux connus, je m'employais dès mes débuts en 1960 (« La corde au cou ») à quêter des interviews un peu partout. Il y avait de l'espace en médias pour les chanteurs et les acteurs. Point final. Ce ne fut pas facile. Réjean, lui, n'en voulait pas. Foin de la visibilité!

Il se cachait. Sa décision. Or, sa notoriété se forgera peu à peu, malgré et à travers ce mur. Sa maudite « volontaire volonté » de rester caché. De tout le monde. Mais ses forts ouvrages contribuaient à le faire connaître. Comme malgré lui en effet. Dieu merci. Ducharme, mort maintenant, il n'y aura plus débat: « A-t-il bien fait de se sauver de tous les kodaks? » Le « grand disparu » des médias est parti. Depuis longtemps. Depuis toujours. Il reste à lire, à relire... « Je suis avalé par mon ventre », première ligne de *L'avalée des avalés*. Un livre premier qui cogna très fort aux carreaux de notre littérature.

Il est allé se cacher de toutes les cachettes. Ducharme est allé retrouver nos plumitifs, les forts et les faibles. Les géants, tel Aquin, et les nains comme Grignon. Ducharme avait perdu sa confidente, l'actrice Claire Richard, il y a peu. Il a perdu son territoire de mots, perdu la grande « partie », selon Ionesco. Il a tout perdu et tout gagné. Un seul moyen de le faire survivre. Le lire encore. Adieu merveilleux bonhomme fantomatique que j'aimais.

Claude Jasmin  
 Le 23 août 2017

## Non à la violence

Que ce soit les groupes antiracistes opposés à La Meute, les organisations contre la brutalité policière ou les étudiants du Printemps érable, tous veulent convaincre la majorité de l'opinion publique de la justice de leur cause. C'est pour cela qu'ils manifestent. Alors, il faut le dire clairement: la violence n'est jamais acceptable. Ni contre les personnes ni contre les biens. Car elle est toujours contre-productive et enlève toute sympathie et crédibilité à la cause qu'on prétend défendre.

C'est un vieux débat: celui du « respect de la diversité des tactiques ». Les groupes (souvent anarchistes) qui acceptent (et parfois prônent) l'usage de la violence exigent des groupes non violents qu'ils respectent leur droit à penser et agir différemment. Avec le résultat inévitable qu'un petit groupe violent attire beaucoup plus la couverture des médias qu'une grosse manifestation pacifique. Et que la cause du plus grand nombre est discréditée par l'action (« respectée » ou tolérée) d'une petite minorité. C'est pourquoi il faut toujours dire NON, clairement et fermement, à tout usage de la violence, de droite comme de gauche, de nos amis comme de nos adversaires. D'autant plus que nous ne gagnerons jamais rien par les affrontements violents: nous avons tout à perdre et rien à gagner.

Il ne s'agit pas ici d'un plaidoyer pour la vertu, mais d'une simple analyse rigoureuse du combat social. Si nous voulons gagner (quoi que ce soit), nous devons mettre la majorité (bruyante ou silencieuse) de notre côté. Et la violence va toujours l'éloigner de notre cause. Toujours.

Dominique Boisvert  
 Scotstown, le 22 août 2017

## Maîtriser le français

Le 26 août 2017 marquera les 40 ans de la Loi 101. Quatre décennies plus tard, plusieurs proposent de la renforcer en enlevant des droits aux allophones et même aux francophones...

L'obligation pour les immigrants d'éduquer leurs enfants en français au primaire et au secondaire fut la meilleure mesure de la Loi 101 pour les initier à la langue française. Il apparaît donc logique de conclure qu'étendre cette obligation au cégep, pour les allophones et même les francophones, ne pourrait qu'être bénéfique. Or, cette mesure ferait reculer le français au Québec.

Les allophones doivent maîtriser le français pour obtenir leur diplôme secondaire, tout comme évidemment les francophones. Donc, ceux qui désireront faire leurs études supérieures en anglais devront quitter le Québec, faisant ainsi chuter le nombre et la proportion de Québécois ayant le français comme langue première ou seconde.

Et pour compenser cette perte de main-d'œuvre, nos entreprises devront se tourner davantage vers l'immigration, interprovinciale ou étrangère. Et ce type d'immigration est moins francophone que nos finissants francophones et allophones du secondaire.

La mise en place des traités de libre-échange transatlantique et européen augmentera le besoin de main-d'œuvre bilingue pour nos entreprises exportatrices. Ce n'est pas le temps d'accroître l'exil de nos cerveaux maîtrisant déjà le français.

Il est primordial de bien mesurer l'effet qu'auraient sur notre démographie linguistique les diverses mesures envisageables, pour éviter les fausses bonnes idées.

Robert Tremblay  
 Québec, le 22 août 2017

## LIBRE OPINION

## L'instrumentalisation du droit par La Meute

SHANIE ROY

Candidate à la maîtrise en droit  
 à l'Université du Québec à Montréal

« C'est la victoire de l'ordre face au désordre. On a vu c'était qui, aujourd'hui, les extrémistes et les radicaux. [...] Dans une société de droit, quand on est des citoyens respectueux des lois, c'est comme ça que ça fonctionne. » Ces paroles lancées fièrement aux médias par un représentant de La Meute avant leur marche de dimanche dernier ne cessent de me consterner depuis.

Au premier abord, j'ai eu le réflexe arrogant d'affirmer que les hauts gradés de La Meute méconnaissaient le droit, qu'en effectuant quelques recherches, les preuves d'actes répréhensibles se manifesteraient aisément. Je pensais que ces ardents défenseurs de la liberté d'expression avaient oublié de porter leur attention sur les articles subséquents de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, dont l'interdic-

tion de discrimination (religion, race, origine ethnique ou nationale, etc.), et de s'intéresser plus longuement à certains articles des codes civil et criminel.

S'il ne fait aucun doute qu'une portion non négligeable d'adeptes de La Meute tient couramment des propos discriminatoires qui enfreignent la Charte, je reste stupéfaite devant la relative maîtrise des règles de droit par leurs chefs et la respectabilité politique qu'elle leur a récemment conférée. En effet, un rapide survol des récentes sorties publiques de La Meute révèle que l'instrumentalisation du droit à des fins de légitimation politique constitue en quelque sorte leur nouvelle arme de prédilection pour percer dans l'espace public, recruter des adhérents et se détacher de l'extrême droite.

## Utilisation du droit

D'une part, leurs porte-parole rassurent continuellement les adhérents que leur mouvement est protégé par la loi, puis d'autre

part, ils se posent en défenseurs des droits fondamentaux en danger (liberté d'opinion, liberté d'association, égalité des sexes, etc.). En usant du droit comme ressource politique, ce groupe planifie scrupuleusement ses actions en fonction des lois en vigueur dans le but de ne pas être pris en défaut et de démoniser ses opposants. Par exemple, lorsqu'ils étaient rassemblés dans le stationnement le 20 août, le mot d'ordre aux participants était on ne peut plus clair: « Si jamais les antifas montent ici, vous bougez pas. Si on avance, on les attaque. Si eux autres y sautent sur nous autres, on les couche à terre, on est en légitime défense. » Il y a aussi la tactique des marches silencieuses très encadrées constituant une méthode de choix lorsqu'il a des craintes raisonnables que des actes indésirés fassent l'objet d'une poursuite et jettent le discrédit dans leurs rangs.

Dans ce contexte, comment se fait-il que ces représentants des « payeurs de taxes » et « bons pères de famille » aient autant recours

à une rhétorique légaliste sur toutes les tribunes? Est-ce par leurs liens étroits avec des (ex-)employés des services d'ordre, notamment l'armée ou la GRC? Est-ce le fait que plusieurs membres de leur service de sécurité sont d'anciens policiers? Qu'en est-il de leurs contacts avec des groupes classés sous l'égide de l'extrême droite qui ont acquis certaines connaissances à travers l'arène judiciaire à la suite d'une judiciarisation des actions de leurs membres?

En se posant comme les défenseurs des droits fondamentaux des citoyens, de l'ordre et de la démocratie, La Meute crée un capital de sympathie à son égard. Son but: être contre La Meute, c'est être contre la société de droit. En évoquant des droits chers aux progressistes tels la liberté d'association, l'égalité des sexes et la liberté de convictions politiques, ce mouvement opère une confusion des camps politiques. Par ces stratégies, il y a un isolement de plus en plus prononcé des mouvances opposées à la droite populiste.

FRANCISATION

# Savoir lire les indicateurs avant de partir en peur

MONELLE GUERTIN

Doctorante en linguistique et chargée de cours au Département de linguistique de l'UQAM

**P**ourquoi la langue parlée à la maison et la langue maternelle ne sont-elles pas des indicateurs démolinguistiques qu'on doit considérer, dans les circonstances, comme les plus dangereux et les plus pertinents pour la vitalité du français au Québec?

Non, je le signale d'emblée, je ne suis pas à la solde du Parti libéral du Québec ni militante d'un groupe de pression pour les droits des anglophones ou des gens issus des communautés culturelles (même si je crois fermement en leurs droits, mais c'est un autre sujet). Je suis une Québécoise, francophone, sensible et sensibilisée à la situation du français au Québec, qui a travaillé en francisation et qui se spécialise actuellement au niveau doctoral en sociolinguistique du français en Amérique du Nord.

À la suite des chiffres inexacts parus dans les médias après que Statistique Canada eut publié un premier rapport dans lequel des erreurs s'étaient glissées, on a pu voir s'enflammer des gens, des politiciens et des organismes sur les réseaux sociaux et dans la presse.

Le fameux déclin tant redouté était à nos portes. De plus en plus de gens, selon ces faux premiers chiffres, parlaient l'anglais à la maison ou étaient de langue maternelle anglaise! Ces augmentations, entre les recensements de 2011 et de 2016, se sont montrées parfois tellement importantes, notamment en région (par exemple à Rimouski: 164%), qu'elles ont, d'une part, semé une panique chez certaines per-

sonnes et, d'autre part, éveillé de sérieux soupçons chez des observateurs, disons, plus habilités à interpréter les statistiques démolinguistiques, ce qui a conduit à des rectifications.

On aurait dit que, telle une pâte à pizza, la communauté de langue maternelle anglaise avait connu une dilatation fulgurante et que les nouveaux arrivants préféraient massivement l'anglais; cela suscitait l'inquiétude. Et ce, malgré le fait que ce premier rapport montrait, déjà, que plus de 94% de la population connaît le français de manière à soutenir une conversation et que la situation se montre stable à Montréal (voir l'article du *Devoir* du 3 août 2017).

Chiffres révisés, erreur de logiciel corrigée, le français, globalement, n'est pas sous l'emprise d'un affreux « déclin ». L'extermination n'est pas à craindre. Si, selon Statistique Canada, le français comme langue maternelle a finalement moins reculé qu'on le croyait (de 79,7% à 79,1%, soit de 0,6%) — de même que pour l'anglais —, le français comme langue parlée à la maison a, de son côté, légèrement augmenté (de 87% à 87,1%, soit de 0,1%).

Mais que veulent dire ces indicateurs?

## Langue d'usage public

Tout d'abord, la langue maternelle est la première langue apprise par une personne dans son enfance, et toujours comprise; cela ne veut pas dire que le locuteur ne parle pas couramment une autre langue, comme le français, dans la vie de tous les jours. De nouvelles vagues d'immigration amènent avec elles des gens dont la langue maternelle n'est pas le français, c'est bien naturel, mais cela n'exclut pas qu'ils parlent le français ou s'intègrent en français à la société.

De deux, la langue parlée à la maison est la langue utilisée dans la sphère privée; encore une fois, cela n'indique en rien que la langue

utilisée dans l'espace public n'est pas le français. Par exemple, si un immigré mexicain parle espagnol au foyer avec sa conjointe hispanophone, cela ne signifie pas qu'ils ne parlent pas français à l'extérieur ni même français comme deuxième langue au foyer.

L'indicateur le plus pertinent pour la vitalité (et la mesure du danger) du français au Québec, en ce moment, se trouve à être la langue d'usage public, celle que les gens utilisent pour communiquer avec les autres membres de la société. Quand on lit que de 94,5% de la population est en mesure de soutenir une conversation en français, on comprend que la langue française exerce toujours un attrait important.

Dans une entrevue à la radio de Radio-Canada, le 17 août, Jean-Claude Corbeil rapporte plutôt, après correction, une « relative stabilité du français [suivant différents indicateurs] plutôt qu'un recul ». De plus, il mentionne qu'une immigration importante en provenance de pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne explique en partie la baisse des taux pour les indicateurs (français et anglais) de langues maternelles ou parlées à la maison, tout en soulignant que la majorité de ces immigrants « parlent le français dans l'espace public, voire à la maison de façon secondaire ou principale ».

Finalement, on sait qu'avec des lois, comme la loi 101, qui encadrent l'apprentissage du français chez les enfants des immigrants et l'usage de la langue dans l'espace public, à la troisième génération, les langues d'origine sont généralement abandonnées au profit du français, et les descendants des immigrants, sauf exception, sont complètement intégrés linguistiquement. Si, par ailleurs, on a des critiques à adresser au gouvernement libéral en matière de politiques et de mesures nouvellement adoptées en francisation (budget, entre

autres), faisons-le. Mais les solutions ne sont peut-être pas du côté péquiste ou encore caquiste... Humble avis personnel.

## Se questionner sur ses réflexes

Ce qui choque parfois parmi les réflexions du public et de certains commentateurs, c'est l'ampleur de la réaction. Doit-on évoquer, pour apaiser les craintes, le réel péril (et le véritable déclin, quand ce n'est pas l'extinction tout court) que vivent les locuteurs des langues autochtones au Canada? Une interprétation selon laquelle les choix des immigrants sont automatiquement des choix contre nous fait penser à une susceptibilité mal placée: on se sent visé, on les soupçonne de ne pas avoir d'assez bonnes intentions, alors que les chiffres sont plus positifs que négatifs. On crie au danger.

On a par moments l'impression que, dans l'esprit de certaines personnes, les immigrants n'ont pas le droit de parler leur langue à la maison. Réflexe de peur, à tout le moins, qu'on peut interroger. Parler sa propre langue à la maison, quand on vit dans un pays où la langue officielle n'est pas notre langue maternelle, est un fait internationalement incontestable et un comportement normal. Mettons n'importe quelle famille québécoise, française ou américaine, au défi de s'installer en Amérique latine ou en Asie et de se retrouver, le soir, autour du repas familial, en échangeant strictement dans la langue du pays d'accueil. Même avec la meilleure des intentions, sauf situations exceptionnelles (si, par exemple, un des conjoints est natif du pays), ça n'arrivera pas dans la grande majorité des cas. Ces gens chercheront même souvent à mettre leurs enfants dans des écoles où l'enseignement est prodigué dans leur langue... Et ce n'est pas simplement une question de manque de volonté.

## LES 40 ANS DE LA LOI 101

# Le milieu des affaires jugeait la loi trop contraignante

Le 26 août 2017 marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la loi 101 au Québec. Pour l'occasion, *Le Devoir* a invité différentes personnalités à réfléchir à l'histoire de cette loi et à son influence. Une série qui se poursuit toute la semaine dans la page Idées.

GHISLAIN DUFOUR

Ex-président, Conseil du patronat du Québec (CPQ)

**A**vril 1977. Le gouvernement péquiste du Québec, le docteur Camille Laurin en tête, dépose le projet de loi 1, La Charte de la langue française. Celle-ci reprend, pour l'essentiel, les éléments contenus dans le livre blanc sur la langue rendu public quelques semaines auparavant. Le Conseil du patronat avait alors décrit ce document comme « porteur de plusieurs propositions inacceptables, discriminatoires ou tout simplement irréalistes ». Plusieurs groupes et médias, dont *Le Devoir* et son directeur, Claude Ryan, pour qui la proposition gouvernementale « est fondée sur une conception nationaliste discriminatoire des droits de la minorité anglophone », avaient déjà réagi dans le même sens.

Le CPQ demande si le premier ministre René Lévesque lui-même est vraiment d'accord avec le dépôt de ce projet de loi. Celui-ci, en effet, ne sera pas sans causer des réactions négatives et importantes dans le milieu des affaires, avec les conséquences qu'elles auront sur le plan économique.

Soumis en juin à l'analyse d'une commission parlementaire, le patronat (et d'autres groupes) y est allé d'une analyse caustique. Cette analyse démontrait clairement que cette loi, telle que rédigée, ne passait vraiment pas dans le milieu des affaires.

Le D<sup>r</sup> Laurin retire, le 1<sup>er</sup> juillet, son projet de loi 1 pour le remplacer par le projet de loi 101. Malheureusement, malgré les quelques concessions que l'on retrouvait au projet de loi, l'approche globale demeurait toujours insuffisante pour rallier la communauté des affaires, eu égard notamment aux éléments suivants: la situation particulière des sièges sociaux; la langue d'enseignement; les contraintes à l'affichage commercial, des contraintes « blessantes et injustes qui nous obligent à cacher notre langue », disaient les anglophones; la création d'une Commission de surveillance de l'application de la loi, avec des pouvoirs si étendus que d'aucuns l'ont rapidement appelé la « Police de la langue ».

Ce positionnement du patronat en général n'eut pas pour effet de créer un climat harmonieux entre lui et le gouvernement.

## Positionnement du patronat

Mais dans un effort pour rétablir de bonnes relations avec le gouvernement, le Conseil du



Le docteur Camille Laurin (ici en 1976, deuxième à partir de la gauche) s'est arrêté, en 1983, à extraire « certains irritants » de la loi 101, une reprise du discours patronal... bien des années plus tard.

patronat, plusieurs fois plutôt qu'une, a tenu à rappeler son positionnement dans le dossier linguistique. C'était le même positionnement qu'il avait affiché dès 1969 devant la commission Gendron ou encore lors du débat sur la loi 22 de 1974. Ce positionnement était globalement le suivant: « Nous sommes d'accord avec l'idée générale d'une action concertée entre l'État, les entreprises et les citoyens en vue de promouvoir l'usage du français au Québec, et de parvenir à en faire la langue principale des activités économiques et culturelles. Mais les modalités de cette promotion sont importantes et on doit agir de façon modérée et intelligente à cet égard. »

Nonobstant ces ouvertures, la loi 101 fut adoptée en août 1977 avec à peu près ses mêmes dispositions originales, toujours aussi contraignantes. Du livre blanc sur la langue déposé en avril 1977 à l'adoption de la loi 101, à peine quatre mois et demi s'étaient écoulés pour l'adoption d'un projet de cette importance. « Il s'agit d'une loi bulldozer et qui créera énormément de problèmes dans son application », résumait bon nombre de ténors patronaux, des milieux anglophones et allophones notamment.

Ce n'est qu'en 1983, semble-t-il, que le gouvernement réalisera que la loi 101 pose pro-

blème, surtout et toujours sur le plan des sièges sociaux, de la langue d'enseignement et d'affichage. Il s'agissait alors, pour le D<sup>r</sup> Laurin, de s'arrêter à en extraire « certains irritants », une reprise du discours patronal... bien des années plus tard.

Prenant cet appel du D<sup>r</sup> Laurin au sérieux, le CPQ a alors demandé à la firme de recherche Sécour un important sondage auprès de ses membres corporatifs. Les résultats de ce sondage, rendus publics en octobre de la même année, étaient on ne peut plus explicites: 98% des chefs d'entreprise ayant répondu au sondage continuaient de réclamer d'importantes modifications aux dispositions de la loi. Ce sondage révélait également que les entreprises de tradition francophone avaient aussi éprouvé quantité de problèmes dans l'application de la loi: coûts élevés de l'application de la loi, excès de zèle des fonctionnaires de la Commission de surveillance, règlements tatillons, etc.

Il n'y a pas eu de véritable suite au projet de révision du D<sup>r</sup> Laurin.

## Intervention de Lucien Bouchard

Mais le principe de la loi 101, incluant le français, langue de travail, était généralement ac-

cepté par les gens d'affaires.

Ils espéraient cependant que l'on tienne compte davantage de leurs demandes quant à certaines de ses dispositions. Il s'agissait surtout, répétons-le, de la situation particulière des sièges sociaux, de la langue d'enseignement et de l'affichage. Sinon, disaient-ils, on se préparait des lendemains difficiles, notamment en contestations judiciaires.

On aura parlé de cette loi durant au moins deux décennies au Québec avant que le législateur (le gouvernement Bourassa, pour n'en nommer qu'un) trouve des solutions aux questions d'affichage, par exemple, ou à la langue d'enseignement. Dans ce dernier cas, c'est M. Lucien Bouchard, alors premier ministre, qui, en 1997, donnera suite à la demande répétée des milieux des affaires et universitaire. Il modifiera la réglementation relative à la langue d'enseignement, et les enfants d'une personne affectée temporairement au Québec pourront fréquenter l'école anglaise durant toute la durée « temporaire » de cette personne au Québec. Et non plus pour une période maximum de cinq ans, comme antérieurement prévu.

Comme on le voit, la loi 101 aura profondément marqué le Québec.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boissvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondantes parlementaires à Québec), Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrits), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis), DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## ACTUALITÉS

## JUGEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

contactés par *Le Devoir* ont fait part de la crainte qu'une personne poursuivie devant la Cour du Québec fasse valoir que celle-ci n'a pas autorité sur cette cause, sachant que la compétence de la CQ est actuellement remise en question. « Il y a un risque de paralysie partielle du système », estime une source.

Tout ceci fait référence à une demande en jugement déclaratoire déposée par le juge en chef de la Cour supérieure, Jacques R. Fournier, et deux collègues contre les procureurs générales du Québec et du Canada. Au cœur du litige : l'étendue de la juridiction de la Cour du Québec (CQ), que la Cour supérieure (CS) juge démesurée.

Cette dernière, dont les juges sont nommés par le fédéral, estime qu'elle devrait entendre toutes les causes civiles où la valeur de l'objet du litige excède 10 000 \$. Cela marquerait un changement majeur : depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile, en 2016, la Cour du Québec (dont les juges sont nommés par le provincial) entend toutes les causes civiles où l'enjeu pécuniaire est de moins de 85 000 \$. Ce montant a beaucoup augmenté dans les dernières années.

« Cette compétence [financière] empiète sur la juridiction exclusive de la Cour supérieure », écrivent les trois requérants dans la demande. Ils s'appuient notamment sur la Loi constitutionnelle de 1867 pour étayer leur argumentaire.

Cette même loi sert aussi de base de contestation au « pouvoir de contrôle et de surveillance sur la légalité de décisions administratives » actuellement accordée à la Cour du Québec. Aux yeux des demandeurs, cela « enfreint la compétence inhérente de la Cour supérieure ».

La demande ne concerne pas la compétence

de la Cour du Québec en matière criminelle. Celle-ci s'occupe essentiellement de toutes les causes criminelles, sauf celles devant jury.

## Corporatiste ?

« C'est une bombe ! » s'exclame Patrick Taillon, professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval. Il parle d'une « contestation frontale » qui place les juges dans une situation délicate. « Un juge, c'est passif : ça tranche les questions qui lui sont soumises. Ça n'a pas d'objectif caché. »

« Or, on est ici devant un groupe de juges qui décident d'avoir une ligne d'action et des objectifs éminemment corporatistes, dit-il. C'est, au fond, une gang de juges qui n'apprécient pas qu'une autre gang de juges ait des compétences qu'ils aimeraient avoir. »

La juge en chef Rondeau va dans le même sens dans sa lettre en enjoignant à ses collègues de « s'élever au-dessus des intérêts corporatistes des institutions de notre système judiciaire ».

L'avocat Marc-André G. Fabien, qui représente le Conseil de la magistrature dans le cadre de ce recours, estime en entretien que la demande « perturbe la quiétude judiciaire actuelle et a pour effet de remettre en question des choses qui sont acquises depuis des décennies, notamment que la Cour du Québec est un des instruments qui permettent l'accès à la justice avec célérité ».

M. Fabien voit mal comment la Cour supérieure pourrait prendre à charge des milliers de nouveaux cas, si elle obtenait gain de cause. Les délais de traitement devant la Cour supérieure sont de l'ordre de trois à quatre ans, contre quelques mois devant la Cour du Québec. « Ce serait impossible d'absorber tout ça », dit une autre source impliquée dans le débat.

## Clarifier

Porte-parole de la Cour supérieure pour ce dossier, l'ex-bâtonnière Madeleine Lemieux

estime au contraire que le recours permettra de clarifier des choses qui auraient dû l'être depuis longtemps. « Pourquoi faire ça à ce moment-ci ? Je répondrais : quel aurait été le bon moment ? Pourquoi avoir attendu si longtemps ? »

M<sup>me</sup> Lemieux rappelle que le débat fait rage depuis longtemps. « Comment se fait-il qu'au Québec notre tribunal de droit commun [la Cour supérieure] ne soit plus vraiment notre tribunal de droit commun ? » demande-t-elle en montrant du doigt l'élargissement progressif, par le gouvernement du Québec, des pouvoirs de la CQ.

Au contraire du Barreau, Madeleine Lemieux estime que l'arrêt Jordan (sur les délais déraisonnables) offre le contexte parfait pour revoir les rôles des deux cours. « Ma conception de l'arrêt Jordan, c'est un coup de fouet donné à tout le système juridique. Il faut donc réaménager les tribunaux et leur donner les ressources [pour fonctionner]. C'est donc important que les compétences de chacun soient clairement établies. »

Au cabinet de la ministre Vallée, on se refuse à commenter le dossier tant que la position de Québec n'aura pas été déposée. *Le Devoir* a toutefois appris que le ministre entend mettre sur pied un groupe de travail « ayant pour responsabilité d'analyser la compétence et d'examiner l'organisation des tribunaux judiciaires au Québec ». Le Conseil de la magistrature a déjà accepté d'y participer.

Le document déposé par la Cour supérieure révèle aussi que des discussions ont eu lieu dès 2014 entre Québec et les représentants de la Cour pour que le litige fasse l'objet d'un renvoi devant la Cour d'appel. Pour le moment, c'est plutôt la Cour supérieure qui entendra la demande. Tous les intervenants interrogés s'attendent toutefois à ce que l'affaire remonte jusqu'à la Cour suprême.

Le Devoir

## OBÉSITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

de Bruxelles», et à des objets sans aucun lien avec la nourriture. Parmi ces adolescents âgés de 14 à 19 ans, 10 étaient en surpoids ou obèses, 16 étaient minces mais considérés comme à risque d'obésité parce que leur mère faisait de l'embonpoint ou était obèse, et 10 autres étaient minces et couraient peu de risque de devenir obèses, car leur mère était mince également. Les participants devaient également évaluer leur appétit en réponse à chacun de ces mots. Après cet examen, un buffet incluant des aliments pauvres et riches en calories a été offert à tous les participants pour voir si leur réponse cérébrale correspondait à leur comportement dans la vraie vie.

Les chercheurs ont alors remarqué que les mots associés à des aliments induisaient une activation des régions du cerveau impliquées dans les émotions et le système de la récompense chez tous les sujets. Cela signifie en quelque sorte que « tous les adolescents voient leur système de la récompense s'activer quand ils pensent à une belle pizza. Chez tout le monde, la nourriture stimule l'appétit », explique Susan Carnell, professeure au Département de psychiatrie et de sciences comportementales de la Johns Hopkins University School of Medicine.

Par contre, les structures cérébrales responsables de l'attention et de l'autorégulation étaient nettement moins activées chez les adolescents en surpoids particulièrement, et chez ceux qui étaient maigres mais prédisposés à l'obésité en raison de leur histoire familiale, à un moindre degré, que chez les minces ayant peu de risque de grossir et chez lesquels l'activation était la plus élevée. De plus, les comportements des différents adolescents face au buffet offert reflétaient bien ces derniers résultats obtenus par l'IRM puisque les participants obèses ou en surpoids étaient ceux qui mangeaient le plus, suivis de ceux qui, malgré leur taille fine, étaient à risque de devenir obèses, tandis que les adolescents de petite constitution et exempts de prédisposition familiale étaient ceux qui mangeaient le moins.

« L'autorégulation est un processus cognitif, une sorte d'effort conscient qui peut mener à la décision de ne pas manger », explique M<sup>me</sup> Carnell, qui est l'auteure principale de l'article rapportant les résultats de cette étude dans la revue *NeuroImage*. Le circuit de l'autorégulation intervient aussi dans des tâches qui ne sont pas reliées à l'alimentation où il exerce une réponse inhibitrice. Il ressemble à un système de freins qui, chez les personnes prédisposées à l'obésité, est moins puissant. »

« Cette étude montre que le risque de devenir obèse n'est pas exclusivement induit par l'absence ou la présence d'envies de manger des aliments hautement caloriques, mais aussi, et peut-être de façon encore plus prégnante, par la capacité de contrôler ces envies », ajoute Bradley Peterson, professeur à la Keck School of Medicine de la University of Southern California, et coauteur de l'article.

« L'obésité n'est pas une maladie psychologique, mais elle est néanmoins le résultat du comportement. Une grande part du moins découle du comportement », ajoute M<sup>me</sup> Carnell.

Selon les chercheurs qui ont mené cette étude, cette découverte offre une nouvelle cible à viser pour prévenir et traiter l'obésité, étant donné que les interventions classiques centrées sur le régime alimentaire et l'exercice physique ne sont pas très fructueuses. « Si on ne fait que de la prévention par l'éducation en disant que les frites ne sont pas saines parce qu'elles renferment beaucoup de gras, et qu'il faut faire plus d'exercice, cela ne vous aidera pas nécessairement à adopter le comportement qu'il faudrait. Mais en reconnaissant que l'autorégulation peut vous faire agir différemment, vous saurez que vous devez éviter les endroits où on trouve des frites parce que vous ne pourrez résister à l'envie d'en manger en raison de votre manque d'autorégulation », fait remarquer M<sup>me</sup> Carnell.

Les personnes prédisposées à l'obésité et dont le système d'autorégulation est déficient devraient « essayer de retenir leur réponse spontanée face à l'aliment convoité en faisant justement appel à leur système d'autorégulation », recommande la chercheuse. « Si cela est trop difficile, elles pourront essayer de contrôler un peu plus leur environnement, et dans ce cas, elles n'auront pas besoin d'activer leur système d'autorégulation. Par exemple, si vous trouvez ça difficile quand vous pensez à des frites ou à des croustilles, vous faites en sorte de ne pas en avoir dans la maison. Par ailleurs, si vous choisissez d'aller que dans les restaurants qui offrent uniquement des mets santé, vous n'aurez ainsi pas besoin de solliciter votre système d'autorégulation. Dans les restaurants servant toutes sortes de mets, il faudra se concentrer sur les plats santé, comme les salades ; cela évitera de devoir mettre en action votre système d'autorégulation. »

Les personnes obèses ou à risque de le devenir doivent essayer différentes méthodes et adopter celle qui fonctionnera le mieux pour elles, conclut la scientifique.

Le Devoir

## ÉNERGIE EST

SUITE DE LA PAGE 1

raffinage ou d'une utilisation finale additionnelles en aval ». Or, les partisans du projet ont souvent fait valoir que le pétrole serait exploité avec ou sans la construction d'Énergie Est. Dans ce contexte, seul son mode de transport serait modifié, et non le volume de production.

L'Office indique d'ailleurs qu'il « publiera des renseignements complémentaires sur les éléments qu'il prendra en considération à l'égard de cette question [des émissions de GES] à une date ultérieure ».

Cette question est un enjeu crucial, aux yeux des groupes environnementaux, puisque le pipeline de TransCanada transporterait chaque année plus de 400 millions de barils de pétrole. Selon une évaluation du groupe Pembina, les émissions liées à la seule production pourraient dépasser les 32 millions de tonnes de GES chaque année. Ce chiffre, qui ne tient pas compte de la combustion de ce pétrole, équivaut au bilan de tout le secteur du transport routier au Québec.

Si l'inclusion de la question des gaz à effet de serre a été saluée mercredi par les écologistes, TransCanada s'opposait à son inscription à l'ordre du jour de l'ONE. Dans une lettre transmise uniquement en anglais à l'organisme, en juin dernier, l'entreprise affirmait que l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre par l'organisme fédéral « serait complètement redondante et inutile ». Selon TransCanada, cette évaluation revient uniquement au gouvernement fédéral.

## Effets environnementaux

Outre la question climatique, l'Office entend évaluer « davantage » les risques de déversement de pétrole, mais aussi leurs « conséquences possibles » et les mesures d'intervention en cas d'accident. Des inquiétudes à cet effet ont été exprimées à maintes reprises par des municipalités au Québec. Il faut dire que le pipeline Énergie Est, qui traverserait le territoire de la province sur une distance de 625 kilomètres, franchirait plusieurs dizaines de cours d'eau, dont certains servent de sources d'eau potable.

« La décision prise aujourd'hui pose les fondements d'une évaluation en profondeur qui s'appuiera sur la science, les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et d'autres éléments de preuve pertinents », a fait valoir l'ONE dans le communiqué diffusé mercredi.

L'organisme a par ailleurs répondu en partie aux demandes formulées par la pétrolière Irving, qui estime que l'évaluation des risques du transport maritime de pétrole lié à Énergie Est n'est pas de son ressort. L'ONE conclut en effet que ces activités de transport « ne font pas partie intégrante du projet », puisque TransCanada n'a « ni la responsabilité ni la charge de telles activités ».



ALEX PANETTA LA PRESSE CANADIENNE

Le pipeline transporterait chaque année 400 millions de tonnes de pétrole.

Le pipeline Énergie Est ne saurait toutefois se réaliser sans ce volet maritime. Pour le moment, ce projet est conçu principalement en vue de l'exportation. Selon des données préliminaires, quelque 80 % du pétrole transporté chaque jour depuis l'Alberta serait directement exporté, soit environ 900 000 barils.

Pour mettre en place un tel projet d'exportation — plus imposant que Trans Mountain, de Kinder Morgan, sur la côte ouest —, il est prévu de construire un terminal maritime d'exportation à Saint John au Nouveau-Brunswick. Ce port, construit par Irving, serait assez important pour charger chaque année entre 230 et 280 pétroliers, qui exporteraient ce pétrole vers les États-Unis, l'Europe et l'Inde.

## Avenir incertain

Ces nouvelles lignes directrices de l'ONE sont rendues publiques alors que l'avenir de cet organisme est plus incertain que jamais. Le rapport du groupe d'experts mandaté par Ot-

tawa pour proposer des moyens de moderniser l'ONE recommande carrément de démanteler l'organisation et de la remplacer par une nouvelle structure.

« Lors de nos consultations, les Canadiens nous ont parlé d'un ONE envers lequel nombre de citoyens et de groupes ont fondamentalement perdu confiance », y constatent les auteurs, ajoutant que le processus d'examen « est largement perçu comme s'il avait été conçu pour accélérer les décisions en faveur de l'industrie ».

Les groupes environnementaux, mais aussi le gouvernement Couillard jugent d'ailleurs qu'Ottawa devrait attendre d'avoir achevé la modernisation de l'Office national de l'énergie avant de relancer l'évaluation du projet Énergie Est. Malgré tout, le gouvernement Trudeau a affirmé à plusieurs reprises qu'il avait pleine confiance en l'ONE.

Le Devoir

375<sup>e</sup> de Montréal : dévoilement du legs offert par Québec

Le maire de Montréal, Denis Coderre, a dévoilé mercredi l'œuvre d'art public qui accompagnera le parc Guido-Nincheri, un don de la Ville de Québec à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. M. Coderre a remercié la Ville de Qué-

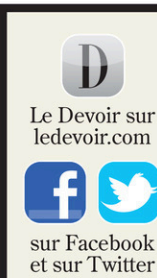
bec et son maire, Régis Labeaume — présent pour le dévoilement —, pour ce « legs pérenne », réaffirmant la « profonde amitié » qui lie les deux villes. L'œuvre de l'artiste Jean-Robert Drouillard, intitulée *Le contour des confières dans la nuit bleue et les étoiles derrière ma tête sont dans tes yeux*, prend place sur la promenade de la Ville-de-Québec dans le parc situé à l'intersection de la rue Rachel et du boulevard Pie-IX. Elle se compose de

quatre sculptures en forme de colonnes, chacune ornée d'un athlète portant un chandail de baseball. Sur chaque dossard apparaît un animal ainsi qu'une date marquante de l'histoire de la métropole : un clin d'œil à la fondation de Québec en 1608, à celle de Montréal en 1642, à l'Exposition universelle de Montréal en 1967 ainsi qu'aux Jeux olympiques de 1976.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel publicite@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com